



Avenant au
CONTRAT DE PAYS
DE L'AUXOIS MORVAN CÔTE D'ORIENT

SYMPAMCO
13 rue de l'hôtel de Ville
21350 Vitteaux

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Intitulé :

Fiche 1.1.3 Développer la filière équine

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Valoriser nos atouts
Passer d'une notion de terroir porteur de tradition à la notion de qualité**

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et long termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Valoriser dans le pays toutes les composantes de la filière équine et en particulier le patrimoine à image forte, le cheval de trait Auxois, et la promotion des activités économiques autour de l'élevage et de ses produits, la redynamisation de la race

Développement des activités liées au cheval, de la notoriété de l'élevage local

Développement de la valeur ajoutée
Mise en réseau des acteurs
Favoriser l'emploi

Développement d'activités génératrices de revenus supplémentaires, d'emplois, renforcement de la notoriété de l'élevage, des activités locales

Descriptif de l'action et localisation

Action 1 :

Renforcement des deux pôles équiins que représentent l'hippodrome de Vitteaux et la Ferme du Hameau en lien avec les institutions existantes (Haras nationaux à Semur en Auxois, association des éleveurs de l'Auxois, Syndicat de défense du cheval de trait de l'Auxois, centre de promotion du cheval de trait, CFPPA)

a) Renforcement de l'hippodrome de Vitteaux :

Etude-Aménagement et équipement d'un centre d'entraînement et de débouillage de chevaux de course et de ses abords et aménagements renforçant la polyvalence du site
Équipement en matériel spécifique lié à la pratique de l'attelage à des fins touristiques.

b) Renforcement du pôle cheval de la Ferme du Hameau avec le Centre de promotion du Cheval de trait (lien avec la fiche "ferme du hameau n° 3.5)

Équipement en matériel spécifique lié à la pratique de l'attelage à des fins touristiques
Construction d'un centre d'élevage du cheval de trait Auxois permettant la réalisation d'activités de poulinage, de débouillage et de production de lait de jument. Acquisition d'équipements spécifiques liés à la production de lait de jument, achat de clôtures et réalisation de voirie pour accéder au site.

Coût global du projet estimé à 605 334 €

Action 2 Accompagner les démarches de communication et de commercialisation en faveur de la filière :

- *Création d'outils de communication*° (fiche 3.4)

- Commercialisation (fiche 1.1)

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?

Une étude est en cours avec les haras nationaux

Conditions de pérennité de l'action

Engagement de tous les partenaires sur la durée

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Conseil régional du Cheval, Haras de Cluny, ONF, Comité départemental de tourisme équestre, Comité régional de Tourisme Equestre, CFPPA, chambre d'agriculture, DDJS, AREM : association des relais équestres du Morvan, PNRM, Syndicat élevage Cheval de Trait de l'Auxois, centre de promotion du cheval de trait de l'Auxois

Action 1 a: Hippodrome : Etude et aménagement

Maître d'ouvrage : Groupement de communes- Privé

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
État	Volet 22 du	30%	70 000 €
Région	CPER		
Département	Crédits exceptionnels ou sectoriels en fonction de l'intégration dans la politique équine	80%	Plafond 12 000 € pour l'étude. L'aménagement sera soutenu en fonction des résultats de l'étude

Action 1 b : Réalisation du bâtiment d'élevage et équipement-acquisition de matériel
Maître d'ouvrage : privé – Syndicat d'élevage

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
État	Volet 22 du CPER		
Région		10 %	60 533 €
Région	Ligne sectorielle bâtiment bois	5 %	
Département		15%	90 800 €
Fond éperon (PMU)		50%	302 667 €

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'outils de communication réalisés
 Nombre d'évènements réalisés et fréquentation
 Nombre d'attelages acquis
 Type d'activités développées

Dispositions particulières

Pour l'équipement en matériel spécifique, un seul dossier global sera déposé.
 Un prévisionnel de fonctionnement devra être fourni par le syndicat d'élevage

Axe 1 Valoriser nos atouts

Axe 1.2 Dynamiser les entreprises locales

Contrat de Pays

Nom du Territoire : Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 1.2.1

Intitulé :

Adapter l'offre commerciale, artisanale et de services à l'évolution des comportements des consommateurs

Mise en œuvre de la Charte de Développement

Axe Stratégique dans lequel s'inscrit l'Action :

**Dynamiser les entreprises locales
Travailler ensemble - Développer la compétence du territoire**

Objectifs de l'Action

Les objectifs de l'Action...

Les résultats attendus...

La contribution de l'Action aux enjeux identifiés par le Pays...

Les impacts de moyens et long termes attendus...

Le caractère « intercommunal » de l'Action...

Le Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien présente une offre commerciale, artisanale et de services multipolaire.

Adapter l'offre commerciale, artisanale et de services dans les villes d'appui du territoire en se basant sur leurs spécificités et leurs enjeux : MONTBARD : cité administrative, nœud de communication (TGV, canal de Bourgogne), avec une dominante industrielle, elle s'engage dans une politique de reconquête de sa population à travers un programme habitat conséquent. En complémentarité, la cité valorise son patrimoine culturel (musée et parc Buffon), tout en renforçant son attractivité en équipements de loisirs par la création d'un centre nautique. Un programme de consolidation de ses équipements sociaux est en cours par la réalisation d'une maison de la petite enfance et une maison des associations.

SEMUR-EN-AUXOIS : cité médiévale, administrative, économique et touristique, elle bénéficie d'un réel potentiel de développement de son tissu commercial, artisanal et de services en s'appuyant sur son attractivité et sa diversité.

SAULIEU : située sur axe de communication important (RN 6), jouissant d'une image de qualité et d'authenticité basée sur la gastronomie, disposant d'une offre commerciale et de services assez complète, la commune dispose d'atouts importants pour adapter son équipement commercial aux exigences de la clientèle touristique et locale.

Adaptation de l'offre commerciale, artisanale et de services dans les chefs lieux (Précy-sous-Thil, Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc, Somberton et Vitteaux) ainsi que sur les bourgs centres (La Roche en Brenil, Epoisses, Toutry, Lacanche) selon les enjeux locaux, et le marché potentiel existant.

Offrir un canal vivant à la clientèle locale et touristique
Développer un axe gourmand le long de la RN6 entre Saulieu et Arnay
Définir une stratégie d'actions par filière économique

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire

Descriptif de l'Action et Localisation

Action 1 = définition des objectifs opérationnels du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

En se basant sur les objectifs stratégiques du Pays, et sur les données économiques existantes (tissu local, âge des exploitants, évolution des achats et des comportements des consommateurs, ...), il conviendra de définir des propositions spécifiques de développement commercial, artisanal, de services à court et moyen terme en fonction de la taille des communes, de la structure de leur population, et de leurs projets .

Action 2 : mise en place de programmes opérationnels :

ils seront déterminés à l'issue de l'action 1

les critères d'intervention devront prendre en compte

- **pour les communes situées le long du canal de Bourgogne :** respect de la charte d'accueil de qualité développée dans le cadre du programme leader +
- **pour les communes situées sur l'axe gourmand le long de la RN6,** respect d'un cahier des charges à bâtir
- **pour les autres communes,** les entreprises soutenues devront intégrer soit la création d'emploi, soit être un commerce de première nécessité, soit être des multiples ruraux, soit pour des créations ou transfert en privilégiant l'occupation des cellules vides

Opérations aidées :

a) **réalisation d'une étude action** visant à accompagner les thématiques sur les axes forts de développement du territoire : autour du canal de Bourgogne, de la RN6. Un cahier des charges sera bâti avec l'ensemble des acteurs.

b) Investissements individuels pour l'adaptation de l'offre

c) Opérations collectives fédératrices à l'échelle du Pays (exemple: promotion des marchés de Pays)

Action 3 : bourgs centres en fonction des propositions de l'action 1

Sur la base du projet de La Roche en Brenil, Précy, Epoisses, Vitteaux, et par extension sur les chefs lieux de Sombernon d'Arnay le Duc, Pouilly en Auxois

Opérations aidées :

a) Investissements individuels d'adaptation et de modernisation des entreprises artisanales et commerciales inscrites dans une démarche collective

b) Actions collectives d'animation- communication

C) Centre bourg de Venarey les Laumes : (Fisac urbain)

Dans le cadre d'un projet global de redynamisation commerciale du bourg, en lien avec l'UCIA et les acteurs locaux, soutien aux aménagements urbains

Actions 4 Filière artisanale des métaux

Sur les 10 cantons de l'Auxois Morvan 68 entreprises sur 367 dans le département soit 18,5%.

Sur l'Auxois Morvan 32 chefs d'entreprise de plus de 50 ans soit 47% de l'effectif. Sur les 3 cantons de Montbard, Semur et Venarey : 37 entreprises soit 54% de l'effectif total de l'Auxois Morvan (Montbard 18, Semur 11 et Venarey 8), ce qui dénote bien une grappe d'entreprises du secteur très localisée.

Ce secteur ne souffre pas de difficultés particulières. Par contre, un effort de diversification doit être entrepris afin d'élargir les donneurs d'ordre et ne pas les rendre tributaire d'une seule entreprise.

Opérations aidées :

Audits, diagnostics par des cabinets de consultants et/ou assistance (projet ALIZE)

Investissements individuels : adaptation de l'outil de production à des fins de diversification

Mise en œuvre de formations-actions (Qualité A, ISO, stratégie commerciale etc.)

Opérations collectives d'animation- de communication

Action 5 : Desserte ambulante (pour mémoire)

En s'appuyant sur le schéma de desserte actualisé :

- information sur les dispositifs existants
- information sur les zones non couvertes : appel à candidatures

Action 6 : Action anticipation et de transmission des entreprises (autofinancement CMCO):

- sensibiliser les jeunes lycéens, et collégiens à l'esprit d'entreprendre sur le territoire (50 à 80 sensibilisés)

Etudes préalables

Etudes préalable aux OPARCA Etudes cœur de villages PLU en cours

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires (conventions)

Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, collectivités.

Maîtres d'ouvrage pressentis

en fonction des actions

2a) Etude-action sur les thématiques Pays : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22	80%	
Région	CPER/DRC A		
Département			

Actions 2b et 3b) Actions collectives : animation –communication -promotion : M.O entreprises, associations

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22	80%	
Région	CPER/DRCA		
Département			

2b) 3a) Aides individuelles : entreprises

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22	De 20 à	9140 €
Région	CPER /DRCA	30%	
Département			

3C) Aménagements urbains de Venarey : M.O Commune de Venarey

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	FISAC	Règlement en vigueur	
Région	Région volet 22		50 000 €
Département			

Dispositions particulières

Seront recherchés prioritairement les dispositifs existants : pour les études : Fonds d'Aide au conseil pour les investissements ARDAB, FISAC, aides départementales.

Les actions 2 et 3 sont conditionnées par l'action 1

Pour l'action 4, les interventions seront examinées dans le cadre du volet sectoriel

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Intitulé :

F 1.2.2 Renforcer et développer l'accueil

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Valoriser nos atouts
Dynamiser les entreprises locales

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Proposer une offre d'accueil d'entreprises sur le territoire
Valoriser nos atouts en infrastructures

Les résultats attendus...

Reconnaissance de notre situation géographique
Accueil de nouvelles entreprises ou développement des entreprises existantes

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Développement d'une politique de l'accueil dans le pays
Mieux utiliser nos infrastructures

Les impacts de moyens et long termes attendus...

Image économique reconnue, cohérence dans l'offre proposée

son caractère intercommunal ...

La création -l'extension des zones seront portées par les structures intercommunales en lien avec le département

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Opérations aidées

Action 1a) Etudes et Aménagement des quatre zones d'activité inscrites dans une démarche de qualité environnementale :

- zones situées à proximité des échangeurs de l'A6 : Bierre les Semur, Pouilly en Auxois, de l'A38 Somberton et de l'arrêt TGV à Montbard

Cf dispositions particulières

Action 1 b Etudes de qualification environnementale et paysagère pour les ZA complémentaires de l'action 1a sur des bourgs centres

5 études maxi concernant des bourgs centres seront soutenues sur le Pays

Cf dispositions particulières

Action 2 = Organisation de la promotion et de la commercialisation des zones du territoire

Cf fiche communication 3.4

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?

Conditions de pérennité de l'action

Maîtrise d'ouvrage intercommunale, partenariat avec le département

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Etat, conseil général, conseil régional, consulaires, clubs d'entrepreneurs

Maîtres d'ouvrage

Groupement de communes

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

1a) Etudes et Aménagement : Maître d'ouvrage : Groupement de communes

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	sectoriel		
Région	Volet 22 du CPER	20%	50000 €
Département	Sectoriel B1-B2-B3		

1b)Etude : M.O Communes-groupement communes

Partenaires financiers	Lignes	Taux	Plafond
------------------------	--------	------	---------

	budgétaires	max	
Région	Volet 22	50%	15 000 €
	CPER		
Département	sectoriel		

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de zones d'activités aménagées Nombre d'entreprises implantées Nombre d'emplois générés

Dispositions particulières

<p>Chaque zone d'activité devra s'inscrire préalablement et obligatoirement dans une démarche de qualification environnementale (gestion circulation des fluides, insertion aux sites, traitement des déchets, développement du HQE pour les bâtiments...) et paysagère pour être soutenue. (Possibilité de financement des études préalables par les crédits sectoriels). Le financement porte sur la différence coût/recettes. Autofinancement minimum de 30%</p>

Axe 1 Valoriser nos atouts

Axe 1.3

Développer la notoriété touristique du Pays

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 1.3.1

Intitulé :

Développement touristique et culturel du Pays

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 1 Valoriser nos atouts
Axe 1.3 Développer la notoriété touristique du Pays
Valoriser nos atouts- Travailler ensemble

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Concevoir une démarche d'entreprise
Définition d'une politique touristique : analyser et définir les choix fondamentaux.
Développer une politique de communication à usage interne et externe : actions de promotion (brochures, salons...) et actions de signalisation
Mettre en réseau les acteurs autour de pôles de compétences
Réaliser des produits touristiques en direction des individuels, des groupes et du tourisme d'affaires.
Conforter et enrichir le tourisme rural dans le cadre du réseau "Bienvenue à la ferme"
Développer l'emploi et l'économie touristique
Vendre le pays à l'extérieur
Conquérir des nouvelles clientèles

Les résultats attendus...

Faire connaître le Pays d'Auxois Morvan

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Développement de la fréquentation pendant la période estivale mais aussi en hors saison

Les impacts de moyens et long termes attendus...

Irrigation touristique d'une plus grande partie du territoire

Descriptif de l'action et localisation

Les actions de l'Agence de développement Touristique s'articuleront avec les orientations du comité départemental du tourisme et du comité régional du Tourisme en y associant l'ensemble des acteurs locaux, des professionnels sous l'égide du SYMPAMCO

Action 1 : Animation :

Soutenir le poste de coordinateur touristique cf fiche 4.1

Action 2 : Communication -promotion cf fiche 3.4

- Réalisation de documents thématiques
- Acquisition de matériels spécifiques pour les salons
- Réalisation de reportages visuels, films

Action 3 : Organisation touristique du Pays

Renforcement des Offices de Tourisme dans le cadre de la mise en réseau des offices et d'une démarche de Pays

a)-Travaux d'aménagements des locaux pour conforter l'accueil : les OT devront s'engager dans une démarche qualité (définition d'un cahier des charges commun défini en liaison avec le CDT, CRT, DRT, FROTSI), appuyée par le coordinateur touristique, et s'engager dans de nouvelles prestations, nouveaux services développés en liaison avec le pays et en coordination avec les autres OT

Améliorer les conditions d'information de la clientèle

b)Achat-installation d'une signalétique indiquant les entrées de Pays, les services : la définition du projet devra être vue avec les gestionnaires de voirie de Pays dans le cadre de la Charte graphique prochainement réalisée: et équipement sur la base de la signalétique véloroute ,

c) Création d'un Pass Auxois

- Conception et mise en œuvre de l'outil : permettre un accès aisé aux sites du territoire, à tarif plus attractif, définition de son mode de commercialisation, avec l'engagement des prestataires, sa forme et déclinaisons en liaison avec l'animateur du patrimoine

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?	Etude « Agence de développement touristique du Pays de l'Auxois » par Interface et synergie tourisme, octobre 1997.
Si oui, quand et par qui ?	

Conditions de pérennité de l'action

Demande d'agrément touristique en fonction de la structure pour respecter la loi
Recrutement d'un professionnel

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Partenariats : CDT, CRT, pays voisins, PNRM, clubs sportifs, OTSI , ADTR, travail avec les réseaux existants regroupant les professionnels

Maîtres d'ouvrage

Association, groupement de communes, GIE, entreprise privée

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

Action 3 a) : aménagement des OT Maître d'ouvrage : Groupement de communes, communes

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	VOLET 22 du	30%	
Région	CPER		
Département	Schéma touristique départemental		

Action 3 b) Signalétique- Pass Auxois : maître d'ouvrage :groupement de communes- communes –SYMPAMCO

Présentation d'un dossier global

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	VOLET 22 du	30%	
Région	CPER		
Département (signalétique uniquement)	Pose et étude technique		

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de produits créés, CA généré par l'Agence, nombre de salons

Dispositions particulières

Pour la signalétique : Les dépôts seront centralisés au niveau du pays.

Convention Parc-Pays sur le territoire commun

Conformément à l'article 21 de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan, « afin de rendre complémentaire leurs actions de promotion, les offices de tourisme doivent connaître leur existence réciproque pour pouvoir constituer un réseau et proposer une information d'ensemble sur le Morvan. Le Parc du Morvan stimulera et réalisera une telle mise en réseau ».

Conformément à l'article 22.2 de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan, « en collaboration étroite avec les prestataires du tourisme, le Parc du Morvan accompagnera et appuiera l'élaboration de produits touristiques ou culturels à la carte, en conformité avec la loi sur la commercialisation des produits touristiques du 22 juillet 1992. Il apportera son savoir faire et ses compétences aux prestataires et favorisera l'accès du produit au système de commercialisation qui lui convient ».

Par ailleurs, conformément à l'article 23.2 de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan, « le développement de la pluri-activité, la formation des professionnels du tourisme, la formation des animateurs permanents et saisonniers seront des objectifs soutenus par le Parc du Morvan et ses partenaires. Il aura un rôle d'incitateur en mobilisant les organismes de formation ».

Le Parc du Morvan est l'animateur de la démarche touristique sur son territoire en liaison avec le Pays. Le pays de l'Auxois Morvan sera associé aux réflexions conduites sur ce domaine par le Parc sur son territoire. Dans ce cadre, le Parc du Morvan formulera pour chaque demande de subvention au titre du contrat de pays un avis technique motivé.

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 1.3.3

Intitulé :

Valorisation du canal de Bourgogne sur la partie Auxois en lien avec le programme LEADER+

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 1 Valoriser nos atouts
Axe 1.3 : Développer la notoriété touristique du Pays

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Faire du canal un vecteur de diffusion touristique et culturelle pour le Pays

Les résultats attendus...

Renforcer l'identité et augmenter la notoriété du territoire
Augmenter la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire
Améliorer la qualité de vie
Augmenter les retombées économiques sur le territoire

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Maintien des services de première nécessité
Préservation de l'environnement
Diffusion culturelle de qualité

Les impacts de moyen et long terme attendus...

Image identifiée du territoire
Attractivité accrue
Développement de l'emploi

son caractère intercommunal ...

Diffusion touristique et culturelle sur l'ensemble du Pays (hors communes adhérentes au PNR Morvan)

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Action 1 : Animation et Gestion du programme LEADER (cf. fiche 4.1)

Action 2 : Communication (cf. fiche 3.4)

Réalisation de documents de communication touristiques et sur le programme LEADER.
Création et mise à jour d'un site internet.

Action 3 : Investissements matériels : aménagements/équipements

Dans le cadre de l'aménagement du Canal et de son système d'alimentation (canal, biefs, rigoles, réservoirs), le Pays pourra être co-financier :

a) *des investissements matériels et immatériels pour la mise en place de nouveaux services ou activités s'ils sont adhérents à la Charte de Qualité d'accueil développée le long du Canal* pour des activités relevant des chambres de métiers ou d'industrie (voir la fiche 1.2.1 Artisanat - commerce), pour des projets d'hébergement voir la fiche 1.3.4

b) *des aménagements et adaptations des lieux aux personnes handicapées sous réserve d'obtention du label Tourisme et Handicap* pour ledit lieu ou l'activité concernée

c) Coopération avec le Pays Tonnerrois, d'autres GAL, d'autres Parc. L'aide sera étudiée selon les projets

Le programme LEADER+ incite les territoires (GAL) à coopérer entre eux aux échelles nationales et supra-européennes. Le GAL Canal de Bourgogne et le Pays du Tonnerrois, également GAL Canal de Bourgogne Tonnerrois, liés par une réalité géographique et patrimoniale commune, le Canal de Bourgogne, s'initient à la coopération. Ils souhaitent développer la valorisation touristique du canal de façon cohérente et selon les principes du développement durable, par des outils et moyens innovants, à des fins capitalisables. (mise en réseau des prestataires touristiques, actions de communication, amélioration et développement de l'offre touristique)

Action 4 : Evènements touristiques et culturels (cf. fiche 3.3)

Aide au maintien et développement des évènements de portée de Pays uniquement

L'ensemble des actions sera coordonné selon les modalités définies dans les 11 fiches action du plan de développement du LEADER+ Canal de Bourgogne Auxois.

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?

Si oui, quand et par qui ?

Expérience du LEADER II sur une partie du territoire
Candidature LEADER+ retenue en juillet 2002
Plan de développement du LEADER+ Canal de Bourgogne Auxois de juillet 2003.

Conditions de pérennité de l'action

Programme initié jusque 2006
Suivi et évaluation obligatoires jusque 2010

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Communes et leur groupement, Associations, VNF, DDE, OTSI
Particuliers, Entreprises, Consulaires.

Maîtres d'ouvrage

GAL LEADER+ Canal de Bourgogne Auxois représenté par le Syndicat Mixte du Pays d'Auxois
Morvan Côte d'Orien
Communes et leur groupement
Associations Particuliers Entreprises Consulaires

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:**Action 3 b) Aménagements -adaptation des lieux aux handicapés**

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Crédits sectoriels Volet 22 du CPER		35% maîtrise d'ouvrage public 15 % maîtrise d'ouvrage privée
Région	Volet 22 du CPER		
Département			
Europe	FEOGA	Variable selon projet	

Action 3 c) Coopération : M.O SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Crédits sectoriels Volet 22 du CPER		30%
Région	Volet 22 du CPER		
Département			
Europe	FEOGA	Variable selon projet	

Modalités et critères d'évaluation envisagés**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

Suivi et évaluation réalisés par le GAL Canal de Bourgogne Auxois sur la base de critères financiers, qualitatifs et quantitatifs prédéfinis pour chaque fiche action.

Dispositions particulières

Plafonds d'interventions financières :

- pour une maîtrise d'ouvrage privée, le taux d'aides publiques maximum est de 27 %, sauf par dérogation, si la règle des minimis s'applique (régime cadre d'aides au tourisme) Le taux peut alors atteindre 50 % à condition que le total des aides publiques confondues du maître d'ouvrage ne dépasse pas 100 000 € sur une période de trois ans.

Pour une maîtrise d'ouvrage publique, le taux d'aides publiques est de 80 % maximum.

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 1.3.4

Intitulé :

Renforcer les capacités d'accueil

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 1 Valoriser nos atouts
Axe 1.3 Développer la notoriété touristique du Pays

Objectifs de l'action

<p>Les objectifs...</p>	<p>Encourager la création de nouveaux types d'hébergements Augmenter les capacités d'hébergement Améliorer la qualité de l'accueil Proposer une répartition équilibrée géographique des hébergements</p> <p>Equipements liés aux hébergements Moderniser l'hôtellerie indépendante et familiale existante et mettre à niveau les hébergements de séjour à caractère familial en privilégiant les projets de réhabilitation, de modernisation et d'extension Diversifier les types d'hébergement pour répondre aux attentes de la clientèle Proposer un ou deux hébergements en gestion libre de forte capacité pour jeunes, stages, classes : ex Ferme du Hameau Renforcer le VVF de Flée en liaison avec la fiche 4.4 et les aménagements sur le lac de Pont Faire découvrir un territoire par la valorisation de son terroir grâce à des activités diversifiées (séjours à la ferme : ferme équestre, camping à la ferme, ferme pédagogique ; animations liées à ces projets, opérations collectives de communications)</p>
<p>Les résultats attendus...</p> <p>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</p>	<p>Etaler la fréquentation touristique dans le temps et l'espace Fidéliser les visiteurs actuels Favoriser le tourisme de séjour Adapter les hébergements touristiques aux nouvelles demandes (qualité et quantité) Conquérir des nouvelles clientèles</p>
<p>Les impacts de moyens et long termes attendus...</p> <p>Le caractère intercommunal de l'action</p>	<p>Faire connaître le Pays d'Auxois Morvan Développer la notoriété touristique de l'ensemble du pays Répondre aux besoins d'accueil des différents publics</p> <p>L'offre doit être diversifiée sur l'ensemble du territoire et répartie de manière équilibrée. L'objectif est de privilégier le renforcement de l'accueil sur les zones qui bénéficient d'une mise en valeur particulière</p>

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Le Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien a souligné le manque d'hébergements sur le territoire principalement en hébergements collectifs, en hôtels de grande capacité, cependant, à des fins d'efficacité, des critères d'intervention ont été fixés :

Modalités d'intervention concernant les hébergements :

- l'hébergement se situe au long du canal (10km) : tout type d'hébergement est soutenu
- l'hébergement se situe le long de la route gourmande (RN6) : tout type d'hébergement est soutenu
- l'hébergement se situe sur le chemin Bibracte-Alésia : tout type d'hébergement est soutenu
- sur le reste du territoire : seuls les hébergements collectifs seront soutenus

Opérations aidées

Action 1 : Travaux de création, réhabilitation, diversification des activités de structures d'hébergements et d'accueil touristique, équipements touristiques liés aux hébergements

(gîtes, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes et de groupes, habitats légers de loisirs, réhabilitation d'hôtels, hébergement et accueil à la Ferme, hébergements de groupes...)

Les piscines privées ne seront pas soutenues

Quantification des hébergements créés-modernisés-diversifiés

- gîtes étapes : 2 – gîte ruraux 5
- hébergements collectif : 2 dont 1 sur le site de la Ferme du Hameau
- hôtellerie : 5 modernisés
- accueil à la Ferme : 3
- chambres d'hôtes : 20
- HLL : 20 installés

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?

Si oui, quand et par qui ?

Etude « Agence de développement touristique du Pays de l'Auxois » par Interface et synergie tourisme, octobre 1997.
Actualisation régulière des capacités et types d'hébergements
Réseau Bienvenue à la ferme

Conditions de pérennité de l'action

- Appui sur un réseau de commercialisation
- Implication forte des propriétaires dans l'animation, les synergies locales
- Respect de la charte qualité des professionnels

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Partenariats :

CDT, CRT, gîtes de France, OTSI, ADTR, logis de France, PNRM, chambre d'agriculture

Maîtres d'ouvrage

tout type de porteur privés ou public

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées

Action 1 : M.O : public-privé

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Région	Volet 22 du CPER	35%	Maîtrise d'ouvrage public
		15 %	Maîtrise d'ouvrage privée
Département	Application du schéma départemental de tourisme		

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'hébergements créés, rénovés	Nombre de lits créés, rénovés
Nombre d'emplois créés	

Dispositions particulières

Chacun des projets soutenus devra s'intégrer dans un label reconnu.

Le pays prendra contact avec les organismes nationaux de labellisation-pour intégrer, dans leur dossier type de demande de financement, des questions sur la prise en compte des normes environnementales. Il sera recommandé aux propriétaires d'appliquer les normes HQE dans leurs hébergements. Pour ceux-ci, le Conseil régional pourra apporter une aide financière complémentaire. Prise en compte des éléments du Schéma régional de Tourisme et du Schéma départemental du tourisme.

Plafonds d'interventions financières :

Pour une maîtrise d'ouvrage privée, le taux d'aides publiques maximum est de 27 %, sauf par dérogation, si la règle des minimis s'applique (régime cadre d'aides au tourisme) Le taux peut alors atteindre 50 % à condition que le total des aides publiques confondues du maître d'ouvrage ne dépasse pas 100 000 € sur une période de trois ans.

Pour une maîtrise d'ouvrage publique, le taux d'aides publiques est de 80 % maximum.

Convention Parc du Morvan- Pays sur le territoire commun

Pour les communes du PNRM

Conformément à l'article 20.4 de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan, « en matière de modernisation des équipements liés aux activités existantes, le Parc du Morvan exercera le rôle de relais d'information, tant pour les aides que pour les informations de l'observatoire du tourisme en Morvan ».

Par ailleurs, le Parc du Morvan sera associé par les services du Pays de l'Auxois Morvan côte d'Orien dans l'instruction des dossiers de demande de subvention., et soutiendra les porteurs de projets dans leur étude de faisabilité. A ce titre, le Parc du Morvan formulera un avis technique.

Le SYMPAMCO sera informé des projets développés sur le territoire du Parc du Morvan.

Axe 2 Développer la compétence du territoire

Contrat de Pays

Pays d'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 2.3

Intitulé :

**Appui au recrutement d'éducateurs – animateurs omnisports
et de loisirs**

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans
lequel s'inscrit
l'action :

Axe 2 : développer la compétence des territoires
Développer la solidarité-Travailler ensemble

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Développer l'aide à la vie associative par l'apport d'un meilleur encadrement aux associations, création d'emplois pour les jeunes du Pays au service des associations du Pays.

Les résultats attendus...

Pérennisation des emplois jeunes en poste, des candidats locaux à des brevets d'Etat recrutés

Sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Un Pays vivant, proposant des activités variées et attractives à la population

Les impacts de moyen et long termes attendus...

Participation massive de la jeunesse aux activités proposées
Amélioration de la qualité des niveaux, de la qualité de la vie associative
Fidélisation de la jeunesse à son Pays

Son caractère intercommunal ...

A l'échelle du Pays, appuyé par les groupements de communes

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Opérations aidées

1) Réalisation d'un diagnostic sur l'état des lieux employeurs et des financements des postes des salariés et la définition des potentialités d'emplois (engagement des employeurs)

2) Recrutement d'animateurs ou maintien des salariés en poste : Aide en faveur de groupements d'employeurs pour le recrutement en CDI de professionnels : aide forfaitaire de 2000 €

3) **Création de formations adéquates** : une formation du type brevet d'Etat (ex :brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) loisirs tout public) prise en charge par la DRJS, la CAF, les Foyers ruraux, les Centres sociaux...

Cette formation doit comprendre un tronc commun (formation dispensée sur le territoire du Pays) et des spécialisations (formations pouvant être dispensées en dehors du Pays).

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?

Si oui, quand et par qui ?

Conditions de pérennité de l'action

Stabilité des emplois

Gestion rigoureuse de l'emploi du temps du personnel formé pour une dynamisation et une réelle efficacité à l'intérieur des associations. Mise en œuvre d'une convention inter-communale pour faciliter la mobilité des animateurs spécialisés sur le territoire du Pays

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Fédérations sportives et culturelles Education Nationale, FOL, Foyers ruraux, Centres sociaux, MJC, FRANCA Conseil général et régional PNRM

Maîtres d'ouvrage

communautés de communes, communes et associations

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

Action 1 : Etat des lieux : Financement sectoriel

Action 2 : Appui au recrutement : Groupement de communes -communes- club

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22 CPER		2000 € par poste créé
Région			
Département			

Action 3 : Aide aux formations

Volet sectoriel, hors contrat de pays

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'éducateurs – animateurs recrutés, formés...

Nombre d'associations bénéficiant des interventions

Nombre de jeunes de chaque commune bénéficiant de ces interventions

Accroissement du nombre global des licenciés et adhérents

Amélioration de la qualité du niveau de leurs prestations

Dispositions particulières

Pour l'embauche d'animateurs ou maintien des emplois :

Avant tout accompagnement, il sera nécessaire de définir un cahier des charges précis en liaison avec la DDJS, la DTEFP, le conseil général

- aide dégressive sur 3 ans (aucune aide après 2006)
- réflexion préalable obligatoire sur la pérennisation des emplois

En fonction de l'identification des besoins, recrutement d'animateurs sur une durée limitée .

L'aide apportée aux clubs ou au Communautés de communes sera dégressive

Contrat de Pays

Pays d'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 2.4

Intitulé :

Mise en réseau des relais et des acteurs locaux du domaine social

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 2 : Développer la compétence du territoire
Développer la solidarité -Travailler ensemble

Objectifs de l'action

Les objectifs...	Apporter une information de proximité au plus près des besoins. Mise en place de formations de proximité adaptées aux besoins locaux. Favoriser les formations multisectorielles (tous les âges de la vie) pour adapter les compétences de manière transversale.
Les résultats attendus...	Réponse de proximité aux besoins locaux, mises à jour permanentes des informations. Satisfaire les besoins locaux grâce à des personnes qualifiées habitant localement.
Sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...	Proposer des lieux centralisateurs pour orienter quelle que soit la demande. Mettre en réseau les acteurs du champ social Augmenter le niveau de compétences Favoriser l'emploi
Les impacts de moyen et long termes attendus...	Meilleure information sur le territoire. Maintien des populations qui trouvent des réponses de proximité. Maintenir et/ou développer le tissu social en milieu rural
Son caractère intercommunal ...	Mise en réseau de l'ensemble des structures sur le territoire. Mise en commun des besoins de formation Solution collective transversale de formation

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Action 1 : Réalisation d'un diagnostic partagé du territoire :

Sur la base des éléments en cours de compilation dans le cadre de la démarche « Atouts jeunes », des diagnostics des communautés de communes réalisés, le Pays complètera le maillage de services en direction de l'enfance, petite enfance, jeunesse.

Action 2 : Aménagement des lieux d'accueil, équipement lié à l'activité du lieu (hors mobilier)

Aménagement et équipement de lieux centralisateurs (accueil petite enfance, relais assistantes maternelles, centres de loisirs : Venarey les Laumes, Précý ss Thil, Vitteaux, Somberton) définis d'après l'analyse du territoire réalisé à travers le diagnostic : seule l'acquisition d'équipement spécifique lié à l'activité du lieu sera aidée.

Nb : A travers le programme Cœur de territoire et la convention d'objectifs, le Pays est intervenu déjà dans la création et les aménagements des centres sociaux d'Epoisses, Semur, les Maisons de la petite enfance sur Arnay le Duc, Montbard

Dans le cadre d'un plan de renforcement des équipements en terme de services à la population, les espaces multigénérationnels manquants seront soutenus :

Action 3 : Coordination des intervenants : Mise en réseau des acteurs du champ social (Pour mémoire)

Mise en place de formations à destination des animateurs des lieux centralisateurs.

Etudes préalables

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?**

Conditions de pérennité de l'action

Implication et mise en réseau des acteurs sociaux
Mise en réseau permanente des structures agréées ou non du domaine social pour mettre à jour les besoins
Suivi des personnes formées
Professionnalisation des acteurs

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Structures existantes dans le domaine social (centres sociaux, associations, MJC, missions locales...) DDASS, Conseil général (unités territoriales), CAF

Maîtres d'ouvrage

Communes et leur groupement ,Associations, SYMPAMCO

Modalités financières :

Action 2 : Aménagement -équipement des lieux d'accueil : maître d'ouvrage : groupement de communes -communes (uniquement les projets soutenus par la CAF

Modalités financières :

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22 du CPER	20%	75000 €
Région			
Département	Selon projet		

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombres de lieux centralisateurs mis en place
Types de services rendus
Qualité du service rendu
Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi suite à la formation

Dispositions particulières

Schéma départemental des Loisirs des jeunes, démarche Atouts Jeunes en cours
Toute action devra être élaborée en concertation et conventionnée avec la CAF

**Axe 3 Développer l'identité, préserver
la qualité de notre espace**

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 3.2

Intitulé :

Préserver le patrimoine bâti et les spécificités locales, développement d'un habitat de qualité

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe Stratégique dans lequel s'inscrit l'Action :

Axe 3 : De l'authenticité à la qualité de l'espace

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et long termes attendus...

son caractère intercommunal ...

- Lutter contre la banalisation du territoire
- Développer l'accueil de population
- Préserver -réhabiliter le patrimoine bâti
- Développer un bâti respectueux de l'environnement et/ou consommateur d'énergies renouvelables

- Un patrimoine revalorisé et préservé
- Une attractivité plus grande du Pays
- Une appropriation plus grande du pays par les habitants
- Soutien et développement de savoirs faire
-
- A l'échelle du Pays , de bassins de population
- Renforcer les partenariats

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Action 1) Gestion locative :

Maîtres d'ouvrage : Groupements de communes, SYMPAMCO

Opération aidée :

Etude préalable sur la création d'une base de données dynamique avec opérateurs publics/privés et recommandations sur la mise en œuvre de systèmes de gestion innovants du patrimoine bâti. La problématique des bâtiments agricoles désaffectés au cœur des villages devra être intégrée.

« Agence immobilière de Pays » – alimenter par les agences, les notaires, les particuliers

Action 2) Maintien et développement de savoir-faire du bâti :

Maître d'ouvrage : Chambre de Métiers de Côte d'Or, SYMPAMCO

Opérations aidées

a) *Etude -action sur la définition d'un cahier de préconisations pour les professionnels du bâtiment et ceux qui ont des projets de réhabilitation*: conception -édition du guide

b) *Communication* : cf fiche communication

- Réalisation d'une plaquette des savoirs -faire : préconisations

c) *Travail d'animation avec la chambre de Métiers*

- Formation des professionnels du bâtiment : incitation, formation continue
- Incitation à des démarches collectives : regroupement d'entreprises, d'employeurs

Action 3) Développer un bâti respectueux de l'environnement : (pour mémoire)

Maître d'ouvrage : Association pour l'Environnement; consulaires, commune, EPCI, association

Opérations aidées :

Etudes préalable en liaison avec l'ADEME :

- Développer les énergies renouvelables sur des sites pilotes (Ferme du Hameau)
- Energies renouvelables : création de filières locales de la production à l'utilisation
- Accompagner des démarches collectives dans ces opérations
- Investissements : aménagements liés aux études préalables : chaudières, pompes à chaleur, panneaux solaires, stockage...

Action 4) Soutien à la création de nouveaux quartiers de qualité :

Maître d'ouvrage : Communes, Groupements de Communes

Opérations aidées :

a) *Etude de valorisation paysagère et environnementale préalable aux travaux de viabilisation des terrains, réalisée par un professionnel du secteur privé*

b) *Réalisation de nouveau quartier ou hameau (lotissement). Seuls seront soutenus :*

- Les travaux de réalisation de zones vertes et d'espaces publics suivant les préconisations de l'étude paysagère
- Les travaux de viabilisation des terrains

Cf dispositions particulières

Etudes préalables

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?**

Inventaire du patrimoine bâti réalisé sur le Morvan en liaison avec la DRAC

Conditions de pérennité de l'action

- Mise en place de partenariats renforcés
- Sensibilisation efficace des professionnels, de la population
- Mise en place de filières locales

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Maison paysanne de France, CAUE, consulaires, ADEME, conseil régional, OREB, DIREN, CLER : comité de liaison des énergies renouvelables, organisations professionnelles du bâtiment, PNRM, Notaires, professionnels de l'immobilier, bâtiments de France, gestionnaires des PLU, DDE

Maîtres d'ouvrage

Communes, groupements de communes, SYMPAMCO, Consulaires

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

Action 1) Gestion locative : Etude -action préalable Maître d'ouvrage SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Tau x max	Plafond
Etat	Volet 22 CPER	80%	
Région			
Département	Crédits accompagnement		

Action 2)a) Réalisation du cahier des charges et préconisations : M.O SYMPAMCO/CMA

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Tau x max	Plafond
Etat	Volet 22 CPER		
Région			
Département	Crédit accompagnement pays	80 %	

Action 4) Etude -accompagnement pour la création de nouveaux quartiers de qualité

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Région	Volet 22 CPER	50% sur les études 20% sur l'investissement	6 000 € pour les études 40 000 € pour l'investissement enveloppe globale de 280 000 €
Département			

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action

- Nombre d'opérations collectives menées Types de supports

Dispositions particulières

Action 2 : Il s'agira pour le pays de travailler dans la logique de la démarche sur la typicité architecturale du Morvan

Ces préconisations devront s'articuler avec les documents d'urbanisme : le document devra à terme s'intégrer dans les annexes des PLU

Action 3 :

Action pour mémoire car ses actions sont prises en charge pour partie sur des règlements sectoriels

Action 4 :

L'étude paysagère préalable est obligatoire pour toute collectivité sollicitant une aide au titre du contrat de pays.

Critères d'éligibilités du nouveau quartier :

- 8 lots constructibles minimum
- superficie totale d'au moins 1.5 hectare requise
- les parcelles constructibles devront avoir une superficie minimum de 800 m²

L'intervention publique régionale ne sera mobilisable que sur les coûts de création d'espaces publics et la viabilisation des terrains. Une démarche de qualité environnementale et paysagère sera nécessaire dans tout projet.

L'aide au titre du contrat de pays ne sera mobilisable que sur présentation de l'étude de valorisation préalable. Le règlement du lotissement devra prendre en compte les recommandations issues de cette étude.

Liste non exhaustive de critères de qualité à développer dans un nouveau quartier :

- Espace dans la parcelle constructible
- Verdure, espace aéré et aménagé selon la typicité du lieu (qualité de l'insertion paysagère, respect de l'environnement)
- Présence d'espaces publics fonctionnels
- Présence de cheminements piétonniers en lien avec l'habitat existant
- Conception HQE des bâtiments

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 3.4

Intitulé :

Mener une politique de communication de pays

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 4 : Promotion de l'identité culturelle
Développer la solidarité -Travailler ensemble- Valoriser nos atouts

Objectifs de l'action

Les objectifs...

- Elaborer une stratégie de communication
- Sensibiliser la population
- Promouvoir le pays, son potentiel,

Les résultats attendus...

- Renforcement de la participation des habitants du pays
- Développement de l'identité du pays
- Meilleure information des actions menées de manière générale et thématiques

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyen et long terme attendus...

- Compréhension de ce qu'est un pays
- Participation et concertation renforcée des acteurs locaux
- Image renforcée du territoire

son caractère intercommunal ...

Par nature

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Action 1) Définition de la Charte Graphique du Pays

Action 2) Conception d'outils de communication grands publics : M.O Pays

- Rédaction-diffusion d'une lettre de pays
- Outils de promotion et de communication : Plaquette d'infos et objets publicitaires, Matériels pour les expositions

Action 3) Communication thématique

- Communication sur la valorisation du canal
- Communication Pays d'Art et d'Histoire : kits pédagogiques, guides...
- Communication touristique : documents thématiques et supports de communication
- Communication culturelle : programme des manifestations, affiches à l'échelle du pays
- Communication économique
- Communication jeunesse

Action 4) Événementiel :

Des opérations spécifiques seront bâties pour afficher clairement l'identité du pays, ses atouts .

**11 évènements labellisés pays : Le Pays a choisi de soutenir 11 évènements de Pays.
+ 2 évènements transversaux : Musicales en Auxois et Eté des Arts**

Pour 2006 : Foire de Montbard, Mai Médiéval, Printemps de l'Auxois, Paulée des Moissons, Fête d'Eté (Sombernon), Fête du Canal (Pouilly), les Arts en Gourmandise (Arnay le Duc).

L'accompagnement de ces évènements est uniquement prévu sur 2006 et devra se faire dans une optique d'autofinancement progressif.

Action 5) Conception-installation d'un mobilier urbain destiné à l'information du Pays Critères de localisation : 20, situés sur les lieux les plus fréquentés

Action 6) Appui à la réalisation de pages internet Communautés de communes sur le site Pays

Etudes préalables

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?**

Conditions de pérennité de l'action

Pérennisation des moyens financiers du pays

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Compagnies consulaires, CDT, CRT, DRAC,

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

1) 2) 3) Conception d'outils de communication grands publics : M.O SYMPAMCO-association

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22	80%	Enveloppe 70 000 € sur la durée du programme
Région	CPER		

Département			
-------------	--	--	--

4) Evenementiel : M.O Pays, Groupement de communes, associations

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22	80%	5000 maxi de subvention par évènements (7-9 recensés) 2 évènements transversaux : Eté des Arts et Musicales en Auxois Pour le Pays 10 000 €: en 2006 deux évènements sont programmés : la reconduction de l'Auxois à Dijon, Salon de l'Habitat et des énergies renouvelables
Région	CPER		
Département	Crédits sectoriels		

5) Etude action sur la création d'un mobilier urbain SYMPAMCO pour l'étude et EPCI pour l'acquisition et installation

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux Max	Plafond
Etat	Volet 22	En fonction du dossier	
Région	CPER		
Département			

6) Création de pages internet

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux Max	Plafond
Etat	Volet 22	80%	4500 €
Région	CPER		
Département			

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action

Types de supports réalisés

Connaissance et participation des habitants, professionnels aux réflexions du pays

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 3.5

Intitulé :

**Faire de la Ferme du Hameau
Un site emblématique du Pays de l'Auxois Morvan**

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans
lequel s'inscrit
l'action :

Axe 4 Promotion de l'identité culturelle
Développer la solidarité-Travailler ensemble- valoriser nos atouts

Objectifs de l'Action

Les objectifs de
l'Action...

Les résultats
attendus...

La contribution de
l'Action aux enjeux
identifiés par le
Pays...

Les impacts de
moyens et longs
termes attendus...

Le caractère
« intercommunal »
de l'Action...

La Ferme du Hameau constitue un élément structurant pour l'ensemble du pays, un lieu de mémoire, d'échange, de sociabilité mais aussi un lieu d'accueil ouvert à la formation et de découverte, une vitrine du pays

Les objectifs :

1. Mettre en valeur le patrimoine rural par le biais d'un écomusée.
 - offrir au public un lieu évoquant l'évolution de la vie rurale dans l'Auxois-Morvan
 - présenter des collections et des savoir-faire traditionnels caractéristiques de la vie rurale
2. Protéger et valoriser le patrimoine bâti de l'Auxois en sensibilisant les habitants à celui-ci ainsi qu'aux métiers qui l'entoure.
3. Préserver et promouvoir le cheval de trait de l'Auxois en soutenant et développant la pratique de l'attelage et des activités équestres.
4. Favoriser l'installation d'un pôle de compétence sur l'environnement.
5. Mettre en évidence, les savoir-faire artisanaux et les productions locales du pays.
6. Faire connaître et renforcer l'offre touristique du pays.
7. En faire un centre de ressources pour les résidents locaux

Descriptif de l'Action et Localisation

Action 1) Chef de Projet Ferme du Hameau: cf fiche animation 4.1

Pour mémoire, une mission de deux années a été conduite dans ce cadre. Par la suite la coordination générale avec les partenaires, le bon déroulement des activités et l'animation du site, nécessitera l'embauche d'un gestionnaire. Il devra veiller à rechercher à travers le fonctionnement futur de la structure l'autofinancement nécessaire à la poursuite de la mission.

Action 2) Réhabiliter-équiper-Aménager le site

- Aménager et équiper des salles pour répondre aux besoins des différents partenaires.
- Mettre en place un hébergement permettant d'accueillir un car,
- Créer un lieu de vente des productions locales à emporter ou à consommer à l'auberge,
- Aménager un lieu de promotion et d'information sur l'ensemble des ressources touristiques du pays (vitrine du pays),
- Acquérir l'équipement lié à la pratique de l'attelage à des fins touristiques,
- Acquérir le matériel et réaliser les aménagements nécessaires à l'intégration des personnes handicapées dans les activités proposées sur le site.

Action 3) Promotion : cf fiche 3.4

Maître d'ouvrage : association--EPCI, structure de gestion

Etude préalable	Une étude de faisabilité du projet de développement de la Ferme du hameau (cabinet Daubard Consultant) Rapport préliminaire du chef de projet
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de pérennité de l'Action

La Ferme du Hameau doit être un outil structurant au service de l'ensemble du pays de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien, et de ses habitants. et en constituer une vitrine
Le partenariat et l'implication des acteurs locaux est une condition essentielle de son développement

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires (conventions)

Les Chambres consulaires, CFPPPA de Beaune, les lycées agricoles de Semur-Chatillon et Plombières lès Dijon, le centre de promotion du cheval de trait de l'Auxois, syndicat élevage cheval de trait de l'Auxois, les Foyers ruraux, Auxois Nord Service (les jardins de Cocagne), le PNRM...

Modalités financières :

1) Recrutement du Chef de Projet :

2) Bâtiment : Maîtres d'ouvrages : Groupement de communes,

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux max	Plafond
Etat	Volet 22 CPER	30%	400 000 € sur la durée du contrat
Région			
Département	Subvention exceptionnelle		
Europe			

Modalités et Critères d'Evaluation envisagés

Nombre de stagiaires, Nombre de visiteurs, Label CPIE

Dispositions particulières

Un plan prévisionnel de fonctionnement devra être réalisé avant l'investissement et fourni par le chef de projet en s'appuyant entre autre sur l'étude d'hébergement de structure de gestion à mettre en place.

Convention Parc du Morvan Pays sur le territoire commun

Dans le cadre des projets présentés sur le territoire du Pays non compris dans le Parc du Morvan, celui-ci pourra apporter une mission d'expertise portant garantie d'une démarche de qualité.

La Région Bourgogne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront associées.

Axe 4
Se connaître – travailler ensemble-
Développer la solidarité

Contrat de Pays

Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 4.1

Intitulé :

Soutien à l'animation

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 5 : Se connaître-travailler ensemble
Développer la solidarité-Travailler ensemble

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyen et long terme attendus...

son caractère intercommunal ...

- Favoriser la mise en œuvre du projet de territoire
- Associer le territoire et l'ensemble des acteurs locaux à la mise en œuvre du projet
- Développer les solidarités, les complémentarités entre les territoires et les habitants
- Assurer le suivi, l'évaluation du contrat de pays

- Le Pays veut aussi renforcer la Coopération inter Pays et relations avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

- Renforcement des partenariats entre les acteurs du territoire

- Par nature

Descriptif de l'action et localisation

Action 1) Animation généraliste :

- Un coordinateur
- Un Chef de projet mi-temps PAYS et mi-temps APE/MDE
-

Action 2) Animation thématiques :

- Animateur-Leader +
- Gestionnaire Leader +
- Animateur du Patrimoine (6 mois 2006)
- Coordinateur touristique
- Chef de projet : Ferme du Hameau fin de mission mars 2006 :
-

Action 3). Evaluation conjointe Pays-leader + : accompagnement au financement de l'évaluation de Leader+ : 30 % Contrat de pays, 50 % Leader

Etudes préalables

Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?

Conditions de pérennité de l'action

Pérennisation des moyens financiers du pays

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Structures partenaires de l'animation du conseil de développement, de l'Etat, de la Région, du Département,

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

Action 1) Animation généraliste : Maîtres d'ouvrages : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22	80%	75 000 €
Région	CPER		
Département			

Action 2) Animations thématiques : Maîtres d'ouvrages : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22	80%	135 000 €/3 ans (reliquat début 2006 32 000 €) = + enveloppe complémentaire de 17 000€ CRB
Région	CPER	dégressif	
Département			

Animateur Gestionnaire Leader + : Maître d'ouvrage : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
FEOGA		50%	
Etat	Volet 22	10%	Taux dégressif : 30% en 2004, 20% en 2005, 10% en 2006
Région	CPER		
Département			

Coordinateur touristique : Maître d'ouvrage : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22	70%	(70%) en 2006
Région	CPER		
Département			

Animateur patrimoine : Maître d'ouvrage : SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Ministère culture		50%	
Etat	Volet 22		
Région	CPER		
Département	Crédits exceptionnels	30%	Juillet à dec 2006

Chef de projet Ferme Hameau : Maître d'ouvrage : -SYMPAMCO

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat			Fin de la mission en mars 2006
Région			
Département			

Action 3 Evaluation Leader + Pays:

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Région	Rglt 3.14	80 % maxi	30 000 €
FEOGA		50%	

Modalités et critères d'évaluation envisagés**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

Nombre d'opérations suivies Nombre de partenaires mobilisés Nombre de réunions réalisées Montant et crédits mobilisés

Contrat de Pays

Pays d'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 4.3

Intitulé :

Initier une politique de la jeunesse, pour mieux l'associer dans la vie présente du Pays et dans la mise en place de son futur.

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 8 : Accroître l'attractivité du Pays pour les jeunes
Développer la solidarité-Travailler ensemble

Objectifs de l'action

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyen et long termes attendus...

son caractère intercommunal ...

- Meilleure information des jeunes et du public du Pays dans des lieux de diffusion spécifiques identifiés.
- Maillage territorial renforcé : faire connaître le Pays, ses services, ses associations, ses possibilités...
- Intégrer la jeunesse
- Travailler ensemble
- Développer la solidarité
- Maintien des jeunes au Pays et meilleure autonomie en son sein.
- Actions s'appuyant sur les initiatives

Descriptif de l'action et localisation

Face au manque d'informations des jeunes relayé sur le territoire, le pays souhaite associer la jeunesse au devenir du pays :

En liaison avec la fiche 2.4 : mise en réseau des réseaux locaux : il s'agira de s'appuyer sur les structures existantes sur le pays oeuvrant déjà en direction de la jeunesse : les établissements scolaires, les PIJ, les missions locales, les centres sociaux, les M.J.C du territoire, la F.O.L.

Les opérations aidées porteront sur :

Action 1 : Communication : cf fiche communication 3.4

- La conception d'outils de communication adaptés au public jeune, pour les scolaires-adolescents **Définition d'une Charte graphique jeune, d'un Kit pédagogique évolutif sur le Pays**

Action 2 : Présenter le Pays, son potentiel sur les salons –manifestations ouverts aux jeunes cf fiche 3.4:

Financement d'un stand de pays adapté et matériels spécifiques en liaison avec les associations pour participer à des opérations identifiées sur le territoire. Un cahier des charges préalable sera bâti pour définir sa forme, son contenu, ses utilisateurs.

Cette présence permettra :

- la mise en œuvre de groupes de travail thématiques incluant des jeunes et développement de nouveaux partenariats
- l'organisation de rencontres donnant la parole aux jeunes, sous différentes formes

présenter le pays, ses atouts, ses services...

Etudes préalables

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?
Si oui, quand et par qui ?**

- audit du réseau Info-jeunesse de Bourgogne en 2001 sur la demande du Conseil Général et de la D.R.J.S. qui recommande de travailler sur le maillage du territoire.
- Evaluation globale du réseau Bourgogne réalisée pour fin 2003 par Jeunesse et Sport

Conditions de pérennité de l'action

- Soutien des différents partenaires pour des actions menées en complément de l'existant

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

- Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) pour la production et la diffusion de l'information, l'accompagnement technique et le montage des actions, la formation des animateurs et le relais auprès du réseau information jeunesse de Bourgogne.
- Soutien institutionnel de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Conseil Régional et Conseil Général- Autres partenaires : CAF, Education Nationale, ...

Maîtres d'ouvrage

Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien

Contrat de Pays

Pays d'Auxois Morvan Côte d'Orien

Fiche 4.4

Intitulé :

Développement des activités sportives et de loisir de pleine nature.

Mise en œuvre de la Charte de développement

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

Accroître l'attractivité du Pays
Valoriser nos atouts

Objectifs de l'action

Les objectifs...

- Développement de l'offre d'activités de pleine nature.

Les résultats attendus...

- Valoriser des atouts.
- Rendre les activités accessibles au plus grand nombre

Sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

- Permettre la découverte d'activités de sports et de loisirs nouveaux aux populations du Pays.
- Faire connaître les atouts du Pays à une population extérieure et variée désireuse de découvrir ou de se perfectionner dans ces domaines.

Les impacts de moyen et long termes attendus...

- Activités rayonnant sur plusieurs cantons.

Son caractère intercommunal ...

Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...)

Opérations aidées

Utilisation et développement de sites et de structures existantes permettant la découverte ou le perfectionnement de sports et activités de loisirs de plein air golf, escalade, sports nautiques... associés à des activités complémentaires : randonnées pédestres, VTT, équitation... (entretien, mise à niveau et mise à disposition des lieux de pratique)

Action 1) Etudes préalables-aménagements

Mise en valeur de chemins multirandonnées : signalétique, circuits thématiques, balisage et panneaux en lien avec les grands chemins (Bibracte-Alésia, voie romaine Alise-Sombernon...) :

Action 2) Aménagements des sites d'escalade : Saffres, Hauteroche, Sainte Catherine, Baulme La Roche : Développement de l'accueil sur les sites , aménagements des abords, mise en sécurité des sites entretien, mise à niveau et mise à disposition des lieux de pratique en salle)

Action 3) Activités nautiques- loisirs-sportifs dont :

- Aménagements du Lac de Pont réalisés, en liaison avec le VVF, avec la construction d'une piscine de plein air afin de pouvoir utiliser l'été les eaux du lac même en cas de sécheresse
- Réservoir de Panthier : Centre de voile de Panthier en Auxois : projet 2005-2006-2007 M.O : Cté de communes de l'Auxois Sud
- Construction du centre nautique de Montbard (pour mémoire, financé à travers la convention d'objectifs)
- Construction d'un espace accueil animation à Venarey : conforter l'attractivité de la commune

Action 4) Dans le cadre de la véloroute :

a) Etude préalable : M.O SYMPAMCO

Une étude préalable précisera les modalités de mise en œuvre de l'ensemble ainsi que la mise en place des équipements : les lieux d'implantation, les types d'aménagement, la signalétique, le mobilier...

b) Aménagements-équipements : Aménagement d'aires de repos, parking, signalétique et équipements : parcs à vélo, toilettes, aires de jeux...aménagements paysagers et signalétique sur les boucles de Pays (complémentaires de la véloroute)

Un projet global devra être déposé.

Action 5) Promotion-communication

- Renvoi sur la fiche communication

Etudes préalables

<p>Une étude préalable a-t-elle été réalisée ? Si oui, quand et par qui ?</p>	<p>Pré-étude réalisée Michel Belin, membre de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Une étude préalable en cours va définir les lieux d'implantation, les aménagements, les équipements le long de la véloroute Etude clientèle sera réalisée par le Conseil général sur la véloroute</p>
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de pérennité de l'action

Développer une politique de communication sur les possibilités existantes : brochures, publicité, site Internet, etc...
Maintien à niveau et mise en réseau des sites existants.

Partenariat pressenti ou déjà mis en place et rôle des partenaires

Fédérations sportives et ligues régionales, départementales (Fédération française de golf, Fédération française de la montagne et de l'escalade, ...)
Communautés de communes, PNRM, ONF, CDT, VNF, Tonnerrois, autres pays

Maîtres d'ouvrage

communautés de communes
Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien (le cas échéant)
Les maîtres d'ouvrage devront obligatoirement fournir un plan d'entretien des installations

Modalités financières susceptibles d'être mobilisées:

Action 1 et 4 a: Etudes : M.O : SYMPAMCO, groupement de communes et communes

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22	30%	
Région	CPER		
Département			
Europe Leader +	Feoga	50%	

- Actions 1) 2) 3 et 4b)Aménagements –équipements : investissement MO Groupement de communes, privés

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 22	30%	
Région	CPER		
Département	Schéma départemental du tourisme et selon projets pour action 3		
Europe	FEOGA	Fonction des projets	

- Action 3) Espace-animation de Venarey les Laumes Aménagements -Equipements:communes

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux	Plafond
Etat	Volet 7 ou	30%	150 000 €
Région	Volet 22 CPER		
Département	Selon projet		

La commune devra préciser l'analyse des besoins et le plan prévisionnel de fonctionnement

critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action

Nombre de stages organisés et fréquentation
Fréquentation des commerces de proximité et manifestations culturelles
Fréquentation des activités complémentaires proposées
Pour la véloroute :
-comptage des passages d'usagers
- Chiffre d'affaire réalisé lié à la véloroute
- nombre d'entreprises créées autour de la véloroute

Dispositions particulières

Plafonds d'interventions financières :

Pour une maîtrise d'ouvrage privée, le taux d'aides publiques maximum est de 27 %, sauf par dérogation, si la règle des minimis s'applique (régime cadre d'aides au tourisme) Le taux peut alors atteindre 50 % à condition que le total des aides publiques confondues du maître d'ouvrage ne dépasse pas 100 000 € sur une période de trois ans.

Pour une maîtrise d'ouvrage publique, le taux d'aides publiques est de 80 % maximum

Convention Parc du Morvan-Pays sur le territoire commun

Le Parc du Morvan sera associé et consulté pour tout aménagement sur son territoire. A ce titre, le Parc du Morvan formulera pour chaque demande de subvention au titre du contrat de pays, un avis technique. Cet avis sera annexé à la demande de subvention et transmis aux financeurs .